

.RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT DANS LE VAL-D'OISE

Novembre 2022 - RAAE n° 118 du 10 novembre 2022
publié le 10 novembre 2022

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél : 01 34 20 29 39
mél : pref-raa95@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté n° 2022-191 du 10 novembre 2022 fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle de la commune de Magny-en-Vexin

1



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ N° 2022 – 191

Fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle
de la commune de MAGNY-EN-VEXIN

Le Préfet du Val d'Oise
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment son article L270 ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° 2022-173 du 5 octobre 2022 portant convocation des électeurs pour les élections municipales partielles en vue de procéder au renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Magny-en-Vexin ;

CONSIDÉRANT que la période de dépôt des candidatures est arrivée à échéance conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2022-173 susvisé ;

CONSIDÉRANT le tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage électoral effectué le 10 novembre 2022 à 18h00 en préfecture du Val-d'Oise ;

SUR proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les listes des candidats autorisés à se présenter au premier tour de scrutin ainsi que l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage électoral pour les élections municipales de la commune de Magny-en-Vexin, sont fixés comme suit :

Panneau N°1

DES COMPÉTENCES POUR MAGNY EN VEXIN

**Candidats au Conseil
communautaire**

SERRE Olivier	OUI
MAGNE Maryse	OUI
MOREAU Claude	OUI
BONAL Nadine	OUI
SADEQ Nasser	OUI
DROIT Micheline	OUI
BEN OUALI Sammy	OUI
LAFAGE Sophie	OUI
HADJ-HAMOU Hamou	OUI
QUATREHOMME-KOBA Roxane	OUI

MOUSSET Laurent	OUI
LAGRIFFOUL Chantal	OUI
BIHEL Fabrice	OUI
MARIE Angélique	OUI
HENRI Louis	OUI
VANNEREAU Nathalie	OUI
DELBREUVE François	
DUNAND Chantal	
LEFUEL Régis	
DROIT Sophie	
NEVEU Denis	
MAZUREK Delphine	
JOURQUIN Brandon	
FORNOS Ghislaine	
BERTRAND Denis	
LEFUEL Farida	
BARON Eddie	
SICARD Céline	
MARTINOT Guy	
RIBLET Monique	
FREULON Christian	

Panneau N°2

ALTERNATIVE CITOYENNE

Candidats au conseil
communautaire

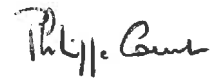
SALMAT Ghislaine	OUI
HENRY Jean-Pierre	OUI
NETTE France	OUI
URBAIN Philippe	OUI
BAZIN Lucie	OUI
OLLICHET Gwenaël	OUI
RIBEIRO Mélanie	OUI
SALMON Maxime	OUI
SIMON Florence	OUI
CHENNEY Jonathan	OUI
LAVRADAS MAIA Nathalie	OUI
PLUGNIK Philippe	OUI
MACRI Sarah Jeanne	OUI
HENCK Fabien	OUI
RODRIGUES Valerie Danielle	OUI
LEFRANC Gilbert	OUI
PAIRÉ Marie	
GOB Christian	
LUNVEN Laureline	
MASCREZ Erwan	
WALLART Agnès	
BUSCH Emmanuel	
URBAIN Caroline	
DHONT Frédéric	
REKIK-ZEGHLACHE Dora	
BONNEAU Nicolas	
BLIZCIW Mathilde	
LEFAUX David	
GUEGUEN Magali	

LE CHATTON Yoann
LASCROUX Catherine
PERTAYS Jacques
GOBET Christel
GOUSSET Johnny
FERNANDEZ Marie-Cécile
FLEURY Christian
MOULIN Sabrina
DACHEUX Miguel
LACAZE Martine
FREMONT Denys
VAZQUEZ Martine
GURY Christophe

ARTICLE 2 : La secrétaire générale et le maire de Magny-en-Vexin sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy-Pontoise, le 10 novembre 2022

Le préfet



Philippe COURT